



7631
Cadre réservé à la Caisse des Pensions des Travailleurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

Modèle T. 1.

DEMANDE DE PENSION ET D'ALLOCATION DE RETRAITE

Exemplaire destiné à l'Administrateur de Territoire

Déclarations du TRAVAILLEUR :

NOM : **BWENGE**
 Surnom :
 Prénoms : **DIDAS'**
 Sexe : **MASCULIN**
 Né à : Lieu : **Rwara** Circonscription : **BUGORERA** Territoire : **Ruhengeri**
 le : **1907**
 Père : **BWENGE**
 Mère : **NYIRANASAKA**

Indications et numéro figurant dans le coin supérieur gauche de la carte d'identité : **RF701/78**

N° d'affiliation à la Caisse des Pensions des Travailleurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

PERIODES DE SERVICES

EMPLOYEURS Nom et prénom ou dénomination de la firme	DATE		Lieu de prestation des services (si possible)	OBSERVATIONS
	du début	de la fin		
MISSION Catholique Rwara Baconnerie	1922	1961	Rwara	Il n'est pas affilié à la Caisse des pensions



LE TRAVAILLEUR DECLARE :

- I. — qu'il a cessé ses services en qualité de travailleur depuis le **1961** ;
- II. — qu'il n'a pas bénéficié d'un traitement ou salaire à charge de la Colonie postérieurement à la cessation de ses services en qualité de travailleur ; dans le cas contraire, qu'il a cessé d'en bénéficier depuis le ;
- III. — qu'il **bénéficie** **biffer la mention** **inutile** d'une allocation ou d'une rente en application des dispositions légales organisant la réparation du dommage résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Organisme à charge duquel cette allocation ou rente est liquidée :

Adresse du TRAVAILLEUR en vue du paiement :

BWENGE DIDAS Commune **Rwara**, colline **Rwara**
 Circonscription : **BUGORERA** Territoire : **Ruhengeri**

Lorsque le travailleur ne sait ou ne peut signer :

Je, soussigné, **NYIKIKA G. PRÉFET**, Administrateur du Territoire de **RUHENERGI**, atteste que la demande a été établie conformément aux déclarations du travailleur.

Le **11/7/1962**

Signature du travailleur,

Le **11/7/1962**
 Signature de l'Administrateur de Territoire,
du PRÉFET
pr. le

Pwezgl

STATEMENT

Je, soussigné, *J. H. L. G. C. Géant*
ADMINISTRATEUR DU TERRITOIRE DE *Belgique*

1. — atteste que le demandeur s'est présenté devant moi à la date du *1er juillet 1962*, en vue d'accomplir les formalités nécessaires à l'introduction de sa demande de pension ou d'allocation ;
2. — atteste que le demandeur :
 - a) a atteint l'âge de 55 ans depuis le *1962* 19, ainsi qu'il résulte de *les documents*,
 - b) est présumé avoir atteint l'âge de 55 ans depuis le *1962* 19, pour les raisons suivantes :
3. — certifie l'exactitude des déclarations du demandeur en ce qui concerne l'identité et le numéro d'affiliation à la Caisse des pensions des travailleurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi ;
4. — certifie ne pas être en possession d'éléments permettant d'infirmer les déclarations du demandeur consignées aux paragraphes I à III ;
5. — propose, en raison des justifications fournies par le demandeur ou des motifs indiqués ci-après, de prendre en considération les périodes de services suivantes :

A. — pour l'ouverture du droit à l'allocation :

DU	AU	Pièces justificatives ou motivation
<i>1922</i>	<i>1961</i>	<i>et dont il a été établi que le demandeur a effectué une période de service dans l'armée belge de 1922 à 1961.</i>

B. — pour le calcul de l'allocation :

DU	AU	Pièces justificatives ou motivation
<i>1922</i>	<i>1961</i>	<i>Il résulte de l'examen de l'acte de naissance que le demandeur a effectué une période de service dans l'armée belge de 1922 à 1961.</i>

A REMPLIR LORSQUE LE DEMANDEUR POURRAIT ETRE EN DROIT DE PRETENDRE A L'ALLOCATION AUX ANCIENS TRAVAILLEURS :

6. — propose, en raison des motifs ci-après, de reconnaître au demandeur à la cessation de ses services une qualification professionnelle permettant l'attribution d'une allocation de francs par mois de services ;

Motif de la proposition : *l'âge atteint*

7. — atteste que le demandeur est exempt de l'impôt sur les revenus professionnels.

Fait à *Bruxelles*, le *1er juillet 1962*
Signature de l'Administrateur de Territoire et sceau du Territoire.

*01/07/62
J. H. L. G. C. Géant*

Rwanda le 10/7/62.

Monsieur le Préfet.

Le nomme Dédas Bgenge.

Fils ^{8to} de Bgenge et Olwa Ymasaka de Butabhe
né en le 18/9/1907 a été exonéré de l'impôt en 1962
Dédas Bgenge a été employé à la Mission de Rwanda
depuis 1922. Selon les nécessités.

Il a d'ailleurs presté son service un peu partout chez
Monsieur Rots., à la P.C.

Depuis 1954 Il n'a plus travaillé à la Mission.
Mais a travaillé pour les Soeurs Blanches de Rwanda
Ce qui est intéressant, il possède ces livrets
de travail.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expres-
sion de mes sentiments distingués

R. Faucheu

CAISSE DES PENSIONS DES TRAVAILLEURS

ETABLISSEMENT PUBLIC INSTITUE PAR LE DECRET DU 6 JUIN 1956

Kigali. B.P. 250
C.C.P. Z.A. 0300

Monsieur le Préfet
de et à
RUHENERI.
(Rwanda)

N° A RAPPELER : RT. BWENGE, D.
ANNEXE(S) : 75/2.037.163/7.500.335/P

~~202~~ | 17/01/62/03
| 9/11/62
| Rue ambluhe
91598

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la demande de pension et d'allocation de retraite n° 263.772 introduite à votre intervention par l'ancien travailleur BWENGE DIDAS, de la Commune de RWAZA en C.I. BUGARURA.

Sur la base des éléments en sa possession, il n'est pas possible à la Caisse des pensions de procéder actuellement à la liquidation définitive de la pension.

Il est attribué dès à présent au travailleur une allocation provisionnelle d'un montant annuel de 1.680 francs prenant cours le 11 juillet 1962. Il sera procédé à la liquidation des arérages trimestriels sur base de ce montant.

La décision définitive interviendra dès que la Caisse sera en possession des informations nécessaires et le brevet sera délivré à ce moment au bénéficiaire. Le prorata complémentaire éventuellement dû à l'intéressé sera liquidé lors de l'établissement du brevet.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE DIRECTEUR D'ADMINISTRATION,

J. JOSEPH.
Secrétaire d'Administration.

A DETACHER ET COLLER →
SUR VOTRE REPONSE S.V.P.

REF.: 91598

RT. 75/2/037.163/
7.500.335/P

Poste téléphonique
intérieur n° :